Bulletín d'information Municipale

Saint-René-de-Matane



Mot du maire

Chères citoyennes, Chers citoyens,

L'automne est arrivé et nous pouvons admirer le beau feuillage coloré de nos arbres. Prenez le temps d'en profiter de ces belles journées que l'on nous offre.

Pour nos amís (es) les chasseurs, je vous souhaîte une excellente chasse 2023. On vous invite à la prudence.

Nos travaux seront bientôt terminés pour la phase 2 de la route du Ruisseau-Gagnon. Nous vous remercions de votre bonne conduite pour ce projet qui sera réalisé.

Un projet d'une vidange de véhicules récréatifs (roulotte) sera bientôt installé dans notre municipalité.

Comme toutes les années, le 31 octobre prochain des enfants et des parents sillonneront nos rues pour la fête de l'Halloween. Cette fête est très importante et aimée des enfants. On demande donc à toute la population de redoubler de prudence. Que l'on soit déguisé ou en véhicule, soyez vigilant.

Pour terminer, on n'oublie pas de changer nos horloges dans la nuit du 4 au novembre. Moment propice également pour changer les piles de nos détecteurs de fumée.

Rémi Fortin, maire

ACTIVITÉS DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le 4 septembre 2023	Séance publique	Directrice générale et le conseil
Le 7septembre 2023	Réunion de chantier	Directrice générale
Le 12 septembre 2023	Rencontre architecte	
	Projet bâtiment loisirs (zoom)	Directrice générale
Le 13 septembre 2023	Rencontre de travail projet	
	Ponts	Directrice générale et le Maire
Le 19septembre 2023	Réunion de travail MRC	Le Maire
Le 20 septembre 2023	Réunions MRC	Le Maire
Le 20 septembre 2023	Formation cyber sécurité	Adjointe administrative
Le 25 septembre 2023	Rencontre OMH	Directive générale
Le 25 septembre 2023	Séance extraordinaire	Directrice générale et le conseil
Le 26 septembre 2023	Projet CPE	Le Maire
Le 27 septembre 2023	Réunion de chantier phase	
	2 Ruisseau-Gagnon	Directrice générale

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 02 OCTOBRE 2023, À 19 H 30

INFORMATIONS MUNICIPALES

2023-09-174 OFFRE DE SERVICES - RÉFECTION DU DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT, CHANGEMENT DE LA VALVE ET VÉRIFICATION ANNUELLE DU DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT DU GARAGE MUNICIPAL - PLOMBERIE G. ET D. GAUTHIER INC.

CONSIDÉRANT QUE la *Régie du bâtiment du Québec* informe les propriétaires de bâtiments qu'ils ont l'obligation de protéger le réseau d'eau potable contre la contamination;

CONSIDÉRANT l'existence de dispositifs anti-refoulement au bâtiment du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect de la réglementation par la Municipalité peut entraîner des poursuites pénales ainsi qu'être tenu responsable des conséquences d'une contamination du réseau d'eau potable et donc, notamment, des frais encourus pour la décontamination;

CONSIDÉRANT QUE le dispositif anti-refoulement et la valve situés au garage municipal sont défectueux;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Plomberie G. et D. Gauthier Inc. pour la réparation et l'inspection annuelle du dispositif anti-refoulement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Plomberie G. et D. Gauthier Inc. à faire l'inspection des dispositifs anti-refoulement du garage municipal. De plus, de mandater Plomberie G. D. Gauthier Inc. à effectuer l'installation d'un DAR de marque WATTS à pression réduite, d'un régulateur de pression, à remplacer des valves d'isolement (excepté celle de la petite ligne d'alimentation située à droite). À noter que le manomètre existant sera récupéré pour la somme de quatre mille quatre cent trente-quatre dollars et soixante (4 434.60 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-09-176 AUTORISATION DE PAIEMENT - INSPECTION MÉCANIQUE ANNUELLE ET RÉPARATIONS - CAMION FREIGHTLINER 144-SD 2019 - CENTRE DU CAMION J. L. INC.

CONSIDÉRANT QU' une inspection mécanique annuelle est exigée par la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAO):

CONSIDÉRANT QUE l'inspection mécanique a eu lieu le 15 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE certaines réparations ont dû être effectuées sur le véhicule;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a effectué le paiement de trois mille deux cent vingt-neuf dollars et vingt (3 229.20 \$), taxes en sus., au Centre du Camion J. L. Inc. pour l'inspection mécanique ainsi que pour les réparations effectuées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-09-177 AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉPARATION DU CAMION FREIGHTLINER 144-SD 2019 - ÉVÈNEMENT DU 21 NOVEMBRE 2022 - CENTRE DU CAMION J. L. INC.

CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2022, un accident a eu lieu avec le camion Freightliner 144-SD 2019 donnant lieu à diverses réparations sur ledit camion;

CONSIDÉRANT QU'une réclamation a été déposée aux assurances de la Municipalité de Saint-René-de-Matane (dossier 222697-MT);

CONSIDÉRANT QUE les réparations du camion ont été autorisées par la compagnie d'assurance et qu'une franchise de cinq mille dollars (5 000.00 \$) est exigée sur l'ensemble des coûts reliés à l'évènement;

CONSIDÉRANT QU'une première facture portant le numéro BC34408 au montant de dix mille sept cent quatre-vingtquatre dollars et quatre-vingt-dix-sept (10 784.97 \$), taxes incluses, a été payé au Centre du Camion J. L. Inc. et que la compagnie d'assurance a remboursé la Municipalité selon les modalités incluses au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder au paiement de la facture numéro BC36708 au montant de douze mille trois cent huit dollars et quarante-neuf (12 308.49 \$), taxes incluses, au Centre du Camion J. L. Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-09-178 AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 - TRAVAUX RÉALISÉS EN DATE DU 28JUIN 2023 - LIBÉRATION DE LA MOITIÉ DE LA RETENUE CONTRACTUELLE (5 %) - RÉCEPTION PROVISOIRE - PROJET « CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE PATINOIRE » - LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS (1982) INC.

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

que ce mandat n'inclut pas les plans et devis définitifs ainsi que les demandes d'autorisation ministérielles requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-09-181 COLLECTES MUNICIPALES DES MATIÈRES ORGANIQUES - INSATISFACTION DU SERVICE DE LA COMPAGNIE MATREC, DIVISION DE GFL ENVIRONMENTAL INC. - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la collecte des matières organiques a été instaurée depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane est insatisfaite du service rendu par la compagnie Matrec, division de GFL Environmental Inc. puisque, hebdomadairement, plusieurs citoyens se plaignent de la vitesse du camion dans les rues ainsi que l'oubli de plusieurs résidences lors de la récupération des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge important d'aviser la MRC de la Matanie de la situation afin de vérifier la situation dans les autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à informer formellement la direction de la compagnie Matrec de son insatisfaction grandissante face aux services qu'elle reçoit de leur part;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit envoyé à la MRC de la Matanie et à toutes les municipalités participantes afin de connaître leur satisfaction et s'unir pour agir ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-09-185 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ACCÉLÉRATION - RÉFECTION D'UNE PARTIE DU 10^E ET 11^E RANG - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux:

ATTENDU QUE la municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

ATTENDU QUE la municipalité mandate la firme Tetra Tech Qi inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

INVITATIONS / COMMUNICATIONS

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

La municipalité de Saint-René-de-Matane tient à vous informer que la beauté de notre centre communautaire va bon train. Nous serons en mesure d'ouvrir les portes de celui-ci en novembre.

HALLOWEEN

Mesdames Hélène Fillion et Pricilla Roy-Landry en collaboration avec voisins solidaires vous invite encore une fois cette année à visiter la grange hantée au 397, route 195. Une visite pour les enfants de 12 ans et moins sera de 19 heures à 20 heures ainsi qu'une visite pour les plus grands de 20 heures à 22 heures. Les organisateurs demandent que les enfants soient accompagnés d'un adulte. Celle-ci sera également faite en collaboration avec les pompiers afin d'assurer la sécurité.





VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS

La municipalité a un surplus d'actifs à vendre. Vous devez faire une offre par écrit à la Municipalité. Vous pouvez l'envoyer au courriel suivant : <u>strenedematane@lamatanie.ca</u>, par adresse postale au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, Québec, GOJ 3EO ou encore venir la porter directement à notre bureau municipal. Les offres seront reçues jusqu'au 29 octobre prochain. Vous pouvez vous présenter au bureau, sur les heures d'ouverture, pour voir le matériel. À noter que la vente sera accordée au



Octobre 2023 Édition 19

















Octobre 2023 Édition 19











